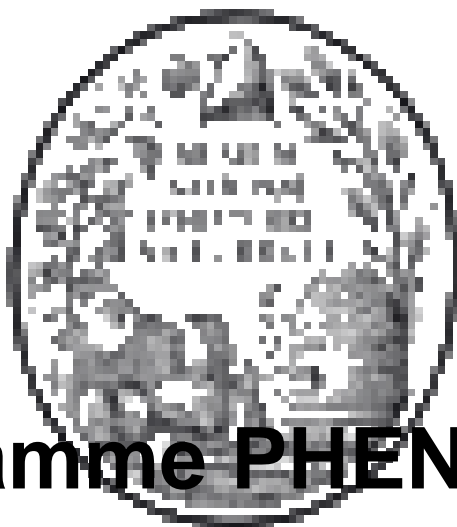


<http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>



Programme PHENOlogie migratoire

- Programmes de recherche - Axe 2. Migration et dispersion -

Date de mise en ligne : vendredi 18 octobre 2013

Copyright © Le C.R.B.P.O. - Tous droits réservés

Thème PHENO : suivi de la PHENOLOGIE migratoire

Sommaire

- [Demande de création d'une \(...\)](#)
- [Annuaire des stations PHENO](#)
- [Protocole](#)
- [Modifications par rapport \(...\)](#)

Le thème **PHENO** a pour but de documenter les variations de phénologie migratoire des passereaux entre individus, dans l'espace et dans le temps.

[Le protocole](#) définit les conditions pour mettre en oeuvre le protocole **PHENO** .

Les espèces pouvant être ciblées sont [les espèces Â« SPOLables Â»](#), ainsi que la Caille des blés, le Râle d'eau, le Petit-duc scops, la Locustelle luscinoïde, la Phragmite aquatique, la Rousserolle isabelle, la Fauvette épervière, le Pouillot à grands sourcils et la Rémiz penduline. Pour rappel, toute espèce peut être suivie par baguage, mais si l'espèce n'est pas dans cette liste, le suivi ne peut se faire que dans le cadre d'un programme personnel.

Demande de création d'une station de suivi PHENO

Lorsque vous souhaitez créer une station de suivi **PHENO**, informez-nous en en remplissant en ligne [le formulaire de déclaration de station de suivi de la migration](#) [1]. Cela nous permet de tenir à jour la liste des stations PHENO par espèce et par département (cf. annuaire ci-dessous).

Annuaire des stations PHENO

Dans [cet annuaire, vous retrouvez toutes les stations PHENO](#) déclarées via le formulaire en ligne, et validées (en date du 06/09/2017). Le but est de faciliter les échanges de bonnes pratiques, données, résultats et idées entre bagueurs suivant un même protocole, un même groupe d'espèces ou un même habitat. Par ailleurs, pour le protocole PHENO, il est **recommandé de se regrouper à plusieurs bagueurs** pour parvenir à maintenir le suivi dans la durée. Cet annuaire vous permettra d'identifier les stations déjà existantes, et auxquelles vous pourriez participer.

Pour rechercher des stations par protocole ou par département, utilisez le filtre sur la colonne correspondante. Pour recherche des suivis par espèce, utilisez le filtre sur la colonne Â« Espèce Â», en recherchant avec le code espèce (p. ex. SAXRUB pour Tarier des prés). Pour obtenir le contact de bagueurs que vous ne connaissiez pas, consultez [l'annuaire des bagueurs](#)).

Répartition des stations PHENO pour 2013-2014

<a href='http://crbpo.mnhn.fr/IMG/jpg/carte_stations_pheno_2013_2014.jpg' title='JPEG - 89.4 ko'
type='image/jpeg'>

[http://crbpo.mnhn.fr/local/cache-vignettes/L150xH94/carte_stations_pheno_2013_2014-6ad88-6c0ce.jpg]

Le référent CRBPO : [Olivier Dehorter](#) et [Pierre-Yves Henry](#)

Protocole

[v.1.6 - 01/07/2016.](#)

Modifications par rapport aux versions précédentes

v. 1.6 - 01/07/2016 : (i) Codage de l'usage de la repasse avec le champ RE_SESSION. (ii) Ajout de la mesure de la longueur du tarse (LT). (iii) Ajout du champ DO, pour identifier les captures en dortoir. (iv) Les instructions de saisie concernant les informations obligatoires pour toute donnée de baguage ont été enlevées du protocole, la référence unique pour ça étant la section 2 de la version en vigueur du « Guide de saisie ». Certains rappels sont toutefois maintenus pour les variables trop souvent oubliées ou mal renseignées.

v. 1.5 - 12/01/2016 : La variable MU (état de mue) passe dans les informations à recueillir systématiquement.

v. 1.4 - 21/10/2015 : Clarification de l'intérêt de poursuivre la prise systématique de mesures biométriques ; clarification sur le fait que le protocole PHENO peut être appliqué à des suivis par capture nocturne d'oiseaux en migration active.

v. 1.3 - 16/01/2015 : modification de la liste d'espèces, avec retrait de la Fauvette à lunettes, ajout de la Rousserolle isabelle *Acrocephalus agricola* et la Fauvette épervière *Sylvia nisoria*.

v1.2 - 25/08/2014 : (i) Le champ THEME n'est plus à remplir pour le protocole PHENO. Seul le champ THEME SESSION est utile - et obligatoire - pour identifier les groupes de données collectées lors de la mise en oeuvre du protocole PHENO. Il n'est donc plus demandé de distinguer les données des espèces-cibles des données des autres espèces pour ce protocole ; (ii) clarification de la définition des espèces-cibles pour l'inscription au protocole PHENO ; (iii) extension de la liste des espèces qui peuvent être ciblées.

v1.1 - 09/07/2014 : clarifications sur comment combiner ACROLA et PHENO, et comment combiner le minimum de 10 semaines de PHENO avec le protocole SEJOUR.

v1.0 - 01/07/2014 : ce protocole est une version standardisée des protocoles antérieurs « HALTE migratoire » et « migration postnuptiale des passereaux paludicoles ».

[1] Vous devez être connecté comme « Bagueur » pour accéder à ce formulaire.